

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 23

Membres présents: 18

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2017-99
Conseil Municipal du 20 Septembre 2017

DATE DE CONVOCATION : 14 Septembre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – C. FULPIN – C. MESLIER – S. LABROUSSE – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON –

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS – EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: C. BONNEAU

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA RÉALISATION DE NOUES

LE Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les importants problèmes d'écoulement des eaux de pluies provenant des rues du Franc Pineau et Chemin de l'Aireau,

CONSIDÉRANT la possibilité de résoudre ces désagréments par la création de deux noues,

CONSIDÉRANT l'accord de Madame MAILLARD de céder, à titre gratuit, les parcelles cadastrées AB 141 et 142, d'une superficie de 529 M² afin de procéder à la réalisation de ces noues,

Le Conseil Municipal décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- D'accepter la proposition de Madame MAILLARD, de céder à titre gratuit à la commune, les parcelles cadastrées AB 141 et 142 pour une superficie de 529 M². La valeur de cette parcelle étant estimée à 400 Euros, les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette opération ainsi que toutes les pièces y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE